



Les services à l'enfance

Grandir ensemble

Guide d'information

Pour les parents ou tuteurs

Camp d'été

Garde en
centre
éducatif



Complément d'informations pour le camp d'été 2025 (pour informations complètes, se référer au Guide d'information pour les parents en vigueur)

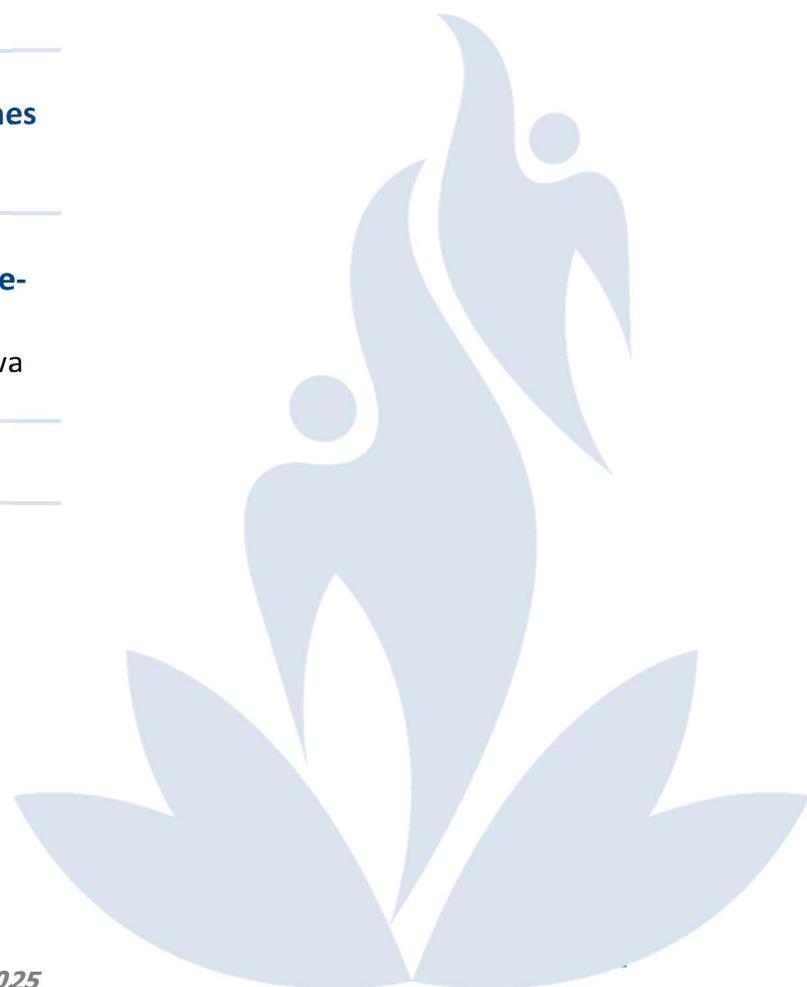
Il est à noter que lorsque nous référons aux parents, nous faisons référence aux parents, aux tuteurs ou tuteurs de l'enfant. L'utilisation du terme « parent » vise à alléger le texte mais ne se veut en aucun temps réducteur de la fonction de la personne.

Emplacements où seront offerts les camps d'été Garde en centre éducatif

Grandir ensemble, Saint-Jean-Paul-II
5473, rue Abbott Est, Stittsville

Grandir ensemble, Terre-des-Jeunes
1303, chemin Fellows à Ottawa

**Grandir ensemble, George-Étienne-
Cartier**
880, promenade Thorndale, à Ottawa



Inscriptions au camp d'été

Le camp d'été est offert aux enfants de 4 à 12 ans. Les enfants doivent avoir complétés leur maternelle pour pouvoir s'inscrire à l'un de nos camps d'été.

Grandir ensemble étant un organisme « non confessionnel », nous nous engageons à ne faire la promotion d'aucune religion au sein de notre camp d'été.

Familles bénéficiant d'une place subventionnée

Les familles qui bénéficient d'une subvention de la Ville d'Ottawa sont tenues de démontrer qu'elles ont un besoin continu en matière de services de garde d'enfants afin de demeurer admissibles à une subvention pour la garde d'enfants. L'interruption des services de garde d'enfants à tout moment pendant l'année, y compris la période estivale, peut entraîner la non-admissibilité, car le parent n'est plus en mesure de démontrer son besoin en matière de services de garde continus. Les familles doivent communiquer avec la Ville d'Ottawa pour lui faire part de tout changement qu'elles souhaitent apporter à leurs services de garde d'enfants subventionnés et obtenir sa confirmation.

Il est de la responsabilité du parent de procéder à l'inscription ou la réinscription de son enfant pour les programmes réguliers, les journées pédagogiques et/ou les camps d'été. Pour le parent qui décide de faire une interruption du service de garde, il sera dans l'obligation de faire une nouvelle demande de subvention à la Ville d'Ottawa. Comme Grandir ensemble doit respecter les directives de la Ville d'Ottawa en ce qui concerne l'attribution des places, nous ne pourrons alors garantir la place de leur enfant lors de sa réinscription, et ce, que ce soit durant l'année scolaire ou durant le camp d'été.

Dates où le camp d'été sera offert

Le camp d'été sera offert du 23 juin au 8 août 2025.

Heures d'ouverture du camp d'été

Le camp d'été est offert du lundi au vendredi et les heures d'ouverture sont de 7 h à 17 h 30. Les activités du camp débutent à 9 h et se terminent à 16 h. Les périodes d'ouverture (7 h à 9 h) et fermeture du camp (16 h à 17 h 30) sont des périodes de surveillance récréative, donc de jeux plus calmes.

Arrivée et départ

Les enfants doivent être accompagnés par un adulte à leur arrivée et leur départ. Le personnel éducateur inscrira l'heure d'arrivée et de départ des enfants à tous les jours dans le registre des présences, via la console. Nous demandons la collaboration des parents, afin de s'assurer que le personnel éducateur ait bien vu que l'enfant s'apprête à quitter.

Seules les personnes désignées sur le formulaire d'inscription sont autorisées à venir chercher les enfants. Une pièce d'identification pourrait être exigée de la part du personnel du programme. Si un parent accepte qu'une personne mineure vienne chercher son enfant au service de garde, cette personne devra être âgée minimalement de 14 ans et le parent devra avoir compléter le formulaire d'autorisation prévu à cet effet.

Aucun enfant ne sera autorisé à quitter seul.

Retards

Il est important de respecter les heures d'ouverture des centres éducatifs et ce, autant pour l'enfant qui se retrouverait seul avec l'adulte en fin de journée que pour le personnel éducateur qui a ses propres engagements personnels et professionnels à la suite de sa journée de travail.

Si un parent sait qu'il sera en retard pour venir chercher son enfant, il doit tenter de voir si une autre personne autorisée sur le formulaire d'inscription, est disponible pour venir chercher son enfant. Si personne n'est en mesure d'arriver avant l'heure de fermeture, le parent doit en informer le centre éducatif ou laisser un message sur la boîte vocale à cet effet.

Dans le cas où le parent ne serait pas arrivé avant la fermeture du service de garde et n'aurait laissé aucun message pour nous en aviser, le protocole indiqué dans la politique de supervision des arrivées et départs sécuritaires des enfants sera mis en place (voir la politique dans le guide d'information en vigueur).

Absence des enfants

Les parents doivent informer le personnel éducateur ou la coordination si leur enfant doit s'absenter pour des raisons de santé ou de vacances. Idéalement, le parent indiquera l'absence ou le retard via le portail parent. Le message peut aussi être laissé sur la boîte vocale du service de garde ou envoyé par courriel à l'adresse du personnel coordonnateur.

Les frais de garde sont requis pour toutes journées d'absence que ce soit maladie ou vacances.

Tarifs pour le camp d'été

Les semaines du camp sont toutes facturées pour 5 jours, qu'il y ait un férié ou non durant la semaine. Les tarifs selon les groupes sont les suivants :

- Jardins (SPAGJE) : 96.85 \$ par semaine
- Scolaires : 212.40 \$ par semaine

Annulation de semaines au camp d'été

Considérant le nombre de places restreintes au camp d'été, toute annulation pour une inscription au camp d'été doit se faire **au plus tard le vendredi 6 juin 2025** et ce, que ce soit pour une semaine spécifique ou pour toutes les semaines d'inscription au camp d'été. **Si une famille choisie d'annuler une semaine après cette date, les frais seront facturés.**

Congés fériés

Le service de garde sera fermé pour les congés fériés suivants :

- Fête du Canada : 1^{er} juillet 2025
- Congé civique : 4 août 2025

Nutrition

Les parents doivent fournir à leurs enfants un dîner et deux collations nutritives. Ces collations et repas sans noix ni arachides, doivent respecter le *Guide alimentaire canadien*. Les boîtes à lunch et les bouteilles d'eau doivent être identifiées au nom de l'enfant et doivent contenir un bloc réfrigérant si les contenants doivent être conservés au froid.

Aucun appareil n'est disponible pour réchauffer les aliments.

Dans le cas où un enfant n'aurait pas de collation, les membres du personnel pourront offrir une collation substitut et un suivi sera fait auprès du parent pour l'en informer.

Les enfants ne peuvent pas arriver avec leur déjeuner en main ou recevoir de la nourriture avant leur départ des locaux du centre éducatif. Les parents ne peuvent pas apporter des bonbons, des friandises ou du chocolat pour partager avec les amis. Toutefois, le centre éducatif pourrait choisir d'offrir des petites surprises pour souligner certaines occasions spéciales. Si pour des raisons de croyances religieuses, l'enfant ne peut consommer certains aliments, les parents devront en aviser par écrit les superviseurs du camp d'été afin d'évaluer les mesures qui pourraient être prises pour répondre aux besoins de l'enfant.

Les enfants ont accès à de l'eau potable et peuvent en avoir tout au long de la journée.

Premiers soins

Le personnel a reçu une formation en secourisme d'urgence, comprenant la réanimation cardio-respiratoire des poupons et enfants - niveau C. En cas d'accident ou de blessure, les premiers soins seront donnés à l'enfant et les parents seront avisés le plus rapidement possible. Dans l'éventualité où des services médicaux seraient requis, l'enfant sera transporté par ambulance à l'hôpital. Si les parents ne sont pas présents au moment du départ de l'ambulance, un membre du personnel accompagnera l'enfant en ambulance et restera à son chevet jusqu'à l'arrivée d'un membre de la famille.

Afin de s'assurer que l'on puisse en tout temps rejoindre un adulte responsable de l'enfant, il est obligatoire que les parents fournissent au programme, les noms et les numéros de téléphone de personnes qui pourront être rejointes facilement et pour venir chercher leur enfant en cas d'urgence.

Vêtements et effets personnels

Les enfants doivent porter des souliers en tout temps lorsqu'ils sont au service de garde. Également, il est essentiel que les enfants soient habillés de façon à pouvoir profiter pleinement des activités. Quoique le personnel fasse un effort raisonnable pour éviter que les enfants tachent ou endommagent leurs vêtements, il est impossible d'éviter tous les dégâts qui peuvent se produire durant les activités. Le programme ne se tient pas responsable pour tout vêtement qui serait taché, endommagé ou pour tout objet personnel perdu ou endommagé.

L'utilisation de la télévision et des ordinateurs n'est pas permise avec les enfants au camp d'été. Toutefois, l'ordinateur pourrait être utilisé pour écouter de la musique ou pour une activité de danse. Les enfants ne peuvent utiliser d'appareils électroniques au camp d'été (notamment le cellulaire, Ipod, etc.).

Matériel à apporter à tous les jours

- Dîner
- Deux collations
- Bouteille d'eau
- Chapeau ou casquette
- Maillot de bain et serviette
- Espadrilles à semelles blanches
- Sandale fermée
- Vêtements de rechange

La crème solaire est fournie par le site. Par contre, si le parent choisi d'apporter la crème solaire de son enfant, il devra compléter le formulaire requis via le portail parent pour autoriser le personnel à administrer cette crème particulière.

Tous ces articles doivent être rangés dans un sac-à-dos et être identifiés au nom de l'enfant. Le sac pourra être laissé dans le vestiaire de l'école.

Gestion des situations d'urgence

Les Services à l'enfance Grandir ensemble disposent d'une politique et des procédures de gestion des situations d'urgence, notamment dans les centres de garde du programme en centre éducatif (**voir l'annexe 5 dans le Guide d'informations aux parents en vigueur**).

En cas d'un incendie ou d'une urgence grave nécessitant l'évacuation, le personnel quittera le service de garde et amènera les enfants dans un hébergement d'urgence prédéterminé. Ils y demeureront jusqu'à ce que le groupe soit autorisé à retourner sur les lieux ou jusqu'à ce que les parents soient contactés et viennent les chercher.

Voici les sites d'hébergement identifiés pour chaque service de garde :

Grandir ensemble, Saint-Jean-Paul-II

École secondaire catholique Paul-Desmarais
5315, rue Abbott Est, Stittsville

Grandir ensemble, Terre-des-Jeunes

Pinecrest Recreation Complex
2250, avenue Torqay, Ottawa

Grandir ensemble, George-Étienne-Cartier

Fielding Drive Public School
777, promenade Fielding, Ottawa

Dans le cas où l'évacuation nécessiterait que les enfants soient dans un lieu plus éloigné (par exemple en cas de fuite de gaz), les enfants seraient transportés par autobus et les parents seraient informés du lieu où venir chercher leur enfant.